REPUBLIQUE FRANÇAISE
ELECTIONS LEGISLATIVES - 21 MARS 1993

DEPARTEMENT DU RHONE
14EME CIRCONSCRIPTION DU RHONE



UNION DU PEUPLE DE FRANCE

Association Loi 1901 - J.O. 28 février 1977

ALAIN MARTINEZ
Candidat
Président de l'**U**nion du **P**euple de **F**rance
né en 1946 à Vénissieux



MICHEL BLANCHE
Suppléant
né en 1948 à Lyon

Electrices, Electeurs,

La loi sur le financement des partis permet aux candidats de présenter une étiquette quelconque. Assortie d'une déclaration d'appartenance, qui est la seule prise en compte (rattachement à un parti) Quel candidat vous l'explique ? Nous nous le faisons.

Contrairement à certaines formations, nous n'avons pas nous à l'U.P.F. à changer notre sigle pour ces élections ni pour aucune autre d'ailleurs. Nous n'avons jamais dit ou écrit qu'il fallait à tout prix nous unir dans la confusion.

Pensez vous que nous aurions été sérieux si nous nous étions présentés sous un sigle qui ne nous appartenait pas : "Exemple"
R.P.R. *Rassemblement Patriotique du Rhône*
U.D.F. *Union Démocratique Française.*

La jurisprudence en matière de protection la plus récente ne nous l'aurait pas permis.

Une de nos principales PROPOSITIONS : ***l'élection de trois députés élus à la proportionnelle par région.***

Seules les formations ne présentant pas de candidats sur le plan national au scrutin majoritaire pourrait ***CONCOURIR SUR LE PLAN REGIONAL****, la représentation dans les DOM TOM restant inchangée.*

Françaises Français

Les Elections sont une chose trop sérieuse pour qu'on s'en amuse. Pour éviter toutes confusions voulues ou organisées par les Autres; nous ne déposerons pas de Bulletin de vote

MAIS

Exprimez-vous ne vous abstenez pas
VOTEZ BLANC ou NUL,

vous aurez plus de poids pour le second tour.

imprimerie salomon